



MAIRIE de MERAL

5 rue de Bretagne
53230 MERAL
Téléphone : 02.43.98.83.07
accueil@mairie-meral.fr

ARRÊTE n° 2026-02 du 19 janvier 2026

Objet :

**Règlementation de la circulation
pendant des travaux au 17 rue Flandres Dunkerque**

du 19 au 23 janvier 2026

Le Maire de Mérail,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8 et 411-21-1 et R 411-25,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L2112-2, L2213-1, L 2213-4, L 2213-6 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise SARL WTP, Neuville sur Oudon (Mayenne) en date du 19 janvier 2026,

Considérant que la sécurité publique, pendant des travaux de démolition et reconstruction d'un mur nécessite une réglementation de la circulation au niveau de la rue des rocs du 19 au 23 janvier 2026.

ARRÊTE :

Article 1 : Du 19 au 23 janvier 2026, pendant des travaux de démolition et reconstruction d'un mur rue des rocs, la circulation se fera par alternat au moyen de panneaux réglementaires et de feux tricolores et le stationnement sera interdit au droit du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : La signalisation temporaire liée à la réglementation de la circulation et du stationnement sera mise en place par la société WTP.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de M. le Maire.

Article 4 : Ampliations de l'arrêté seront notifiées par M. le Maire à :

- M. le Chargé d'Affaires de l'entreprise WTP
- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de Craon,
- M. le Directeur du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours à Saint-Berthevin

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mérail, le 19 Janvier 2026

Le Maire,
Richard CHAMARET

